

I - 2005 - 0 - 41 - 0119-01 (79)

Luxembourg, le 15 février 2006

Henri KOX  
Député DÉI GRÉNG



PL 4673B

## Résolution

### La Chambre des Député-e-s,

considérant :

- que les récents travaux de transposition sur le brevetage du vivant dans la seule Commission de l'Economie furent insatisfaisants, dû à la complexité du sujet ;
- qu'une commission spéciale « Ethique » a fonctionné de 2001 à 2004 sur des sujets aussi divers que la transposition de la directive 98/44, la médecine palliative et l'euthanasie ou les organismes génétiquement modifiés ;
- que cette commission spéciale fut aussi à l'origine d'une motion unanimement acceptée et invitant le Gouvernement à la renégociation de la directive 98/44, dite « sur le brevetage du vivant » ;
- que des questions touchant à l'éthique et aux valeurs fondamentales d'une société doivent être traitées indépendamment de leur intérêt économique ou financier à court terme ;
- que des sujets à venir tels que la recherche sur les cellules souches, les OGM et la biotechnologie en général, de même que la politique de recherche ont également de fortes implications éthiques ;

### décide

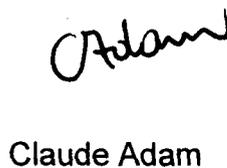
- de réinstaurer une commission spéciale « Éthique ».



Henri Kox

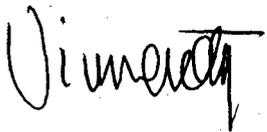


Camille Gira



Claude Adam

Viviane Loschetter



François Bausch

